



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AFFLUX DE REQUÉRANTS D'ASILE

Point sur la migration dans le canton de Vaud

Le Canton de Vaud poursuit sa politique équilibrée dans le domaine de la migration. D'une part, il assure l'exécution des départs, notamment des personnes condamnées pénalement. De l'autre, il soumet aux autorités fédérales les demandes qui répondent aux critères de régularisation à titre humanitaire. Actuellement, le Canton fait face à une forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile. A Ecublens, une structure devrait héberger 120 migrants d'ici 2013.

Le Canton a tenu vendredi 24 février son point de presse habituel consacré à la migration. En 2011, près de 700 personnes, déboutées de l'asile ou sans autorisation de séjour, ont quitté la Suisse à la demande des autorités. Parmi elles, 240 ont bénéficié d'une aide au retour et 261 ont été l'objet d'une condamnation pénale. La priorité du Canton en termes de départs est en effet le renvoi des délinquants étrangers. De même, le Canton a révoqué l'an passé 116 autorisations d'établissement ou de séjour (permis C, B ou L) de personnes condamnées pénalement.

Parallèlement, les autorités cantonales veillent à transmettre à l'Office fédéral des migrations (ODM) les demandes de régularisation à titre humanitaire qui répondent aux critères en vigueur, dans le domaine de l'asile ou pour les personnes sans autorisation de séjour.

Depuis 2007, dans le domaine de l'asile, le plus grand nombre de permis B octroyés en Suisse au titre de l'article 14 al.2 de la loi fédérale sur l'asile l'ont été à la demande du canton de Vaud (29,6 % du total octroyés en Suisse). En 2011, la situation du canton dans le domaine de l'asile achève sa normalisation. Le nombre de requérants remplissant actuellement les exigences légales en matière d'intégration et de séjour a considérablement diminué ces dernières années. En dehors de l'asile, 83 personnes sans titre de séjour ont par ailleurs été régularisées en 2011 dans le cadre de la Loi fédérale sur les étrangers pour des considérations humanitaires.

Comme l'ensemble de la Suisse, le canton de Vaud fait face à une nette augmentation du nombre de demandeurs d'asile. En 2011, l'accroissement a été de 45 %. Les foyers

de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) sont saturés. Les structures habituelles ne sont plus en mesure d'absorber les nouvelles arrivées. Aussi, quatre abris de protection civile ont été ouverts en 2011, deux depuis le début de l'année. L'hébergement en abris répond à une situation d'urgence, un accueil dans des bâtiments reste naturellement préférable. L'EVAM recherche des solutions nouvelles.

L'Etablissement d'accueil des migrants prévoit notamment d'ouvrir une structure à Ecublens à même d'héberger 120 migrants. Réalisée sur le principe des logements provisoires pour étudiants, elle devrait être disponible dès 2013 sur un terrain faisant l'objet d'un Plan d'affectation cantonal qui sera mis à l'enquête dans le courant du mois de mars.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 février 2012

DEC, Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, 021 316 60 10 Pierre Imhof, directeur de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants, 021 557 06 01

[Présentation accompagnant la conférence de presse du 23.02.2012](#)